

L'EHPAD La Miséricorde

BILLOM

L
I
V
R
E
T
D
,
A
C
C
U
E
I
L



Vous souhaite la Bienvenue



EHPAD LA MISERICORDE

4 Rue de l'Evêché

63 160 BILLOM

Tél : 04 73 73 36 00

Site: www.ehpad-lamisericorde.com

Bienvenue

Sommaire

Historique de l'établissement	Page 3
Situation géographique	Page 4
L'admission	Page 5
Tarifification et aides	Page 5
Le Personnel	Page 6
Votre Séjour	Page 7
La vie dans notre maison	Page 9
Informations complémentaires	Page 10
Annexes	Page 11
Charte des Droits et Libertés	Page 12
Charte de la Bienveillance	Page 13

Historique de l'établissement

La Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Billom est à l'origine des Maisons de Billom et de Cébazat.



*La Miséricorde Bon Accueil
4 rue de Verdun
63118 Cébazat*



*La Miséricorde
4 rue de l'Evêché
63160 Billom*

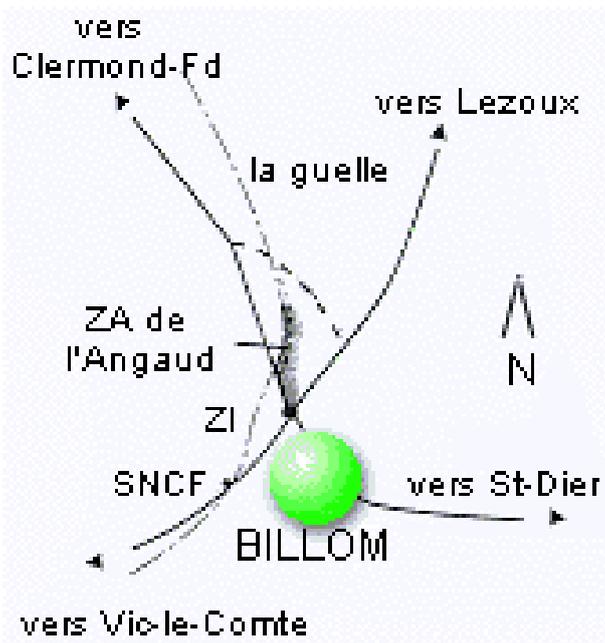
Touchées par les misères de leur temps et de leur ville au lendemain de la Révolution, six jeunes Billomoises se regroupent le 1^{er} novembre 1806 sous la direction de l'abbé Claude Mestre pour mener la vie communautaire.

Tels sont les débuts de la Congrégation qui veut manifester aux hommes, particulièrement aux plus démunis, la proximité et la tendresse de Dieu.

Reconnue comme hospitalière dès 1810 puis comme enseignante (1853), la congrégation s'est développée surtout au XIX^{ème} siècle sous l'impulsion de Mère Marcelline de Chameralat.

Actuellement présentes dans le diocèse de Clermont et aux Pays Bas, les sœurs de la Miséricorde continuent de soutenir et d'encourager les personnes et les institutions qui, à leur suite, œuvrent aujourd'hui selon l'esprit des fondatrices.

Situation géographique



25 kms à l'Est de Clermont-Fd, capitale de l'Auvergne, Billom est une modeste cité, qui riche de son passé possède aussi tous les atouts pour être l'exemple d'une petite ville actuelle, où il fait bon vivre.

De village gaulois, centre druidique, les Romains en firent une halte sur la grande voie reliant Lyon à Bordeaux. Son intense développement lui permet de devenir une des premières "Bonne Ville d'Auvergne" dès le XIIème siècle et de construire ses fortifications. Trois grandes activités historiques : le commerce, l'éducation et la religion, attirent des milliers d'hommes et de femmes pendant des siècles. Foires et marchés, grandes Ecoles, lieux de culte sont les pages du magnifique livre d'histoire qu'est **BILLOM**.

La commune de BILLOM fait partie du Parc Naturel Régional Livradois-Forez



L'admission

La Miséricorde accueille des personnes seules ou en couple âgées d'au moins 60 ans. Les dossiers de demande d'admission peuvent être retirés à l'accueil de l'établissement mais peuvent également vous être envoyés sur simple demande par téléphone ou par courrier. Lors de l'admission, le Groupe Iso-Ressources (ou GIR) qui détermine le niveau de dépendance de la personne est pris en compte.

Suite à l'avis du Médecin coordonnateur, la Direction prononce l'admission après avoir pris connaissance des dossiers administratifs et financiers. Lors de l'admission, un Contrat de Séjour est établi et un Règlement de Fonctionnement est remis. Ces documents devront être signés pour finaliser l'admission. L'équipe soignante réalise un suivi personnalisé dès l'entrée du nouveau résident. Au bout de quatre mois environ, une rencontre est prévue pour échanger sur les aspects médicaux et psychologiques, sur l'évolution de l'autonomie, ainsi que sur les habitudes de vie. Le médecin traitant validera la prise en charge mise en place.

Personne de confiance

Lors de votre arrivée, nous vous demanderons de désigner une personne de confiance à l'aide d'un formulaire.

Cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches, assistée à vos entretiens médicaux et pourra éventuellement vous aider à prendre vos décisions. Par ailleurs si au cours de votre séjour, votre état de santé ne vous permettait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, l'équipe qui vous prend en charge consultera en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée.

Cette désignation valable pour toute la durée du séjour, pourra être révoquée à tout moment.

Tarififications et aides

Frais de séjour

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les EHPAD connaissent une tarification à trois niveaux comprenant :

- Un tarif hébergement qui couvre les dépenses non médicales, à la charge du résident ;
- Un tarif dépendance qui varie en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR 1 à 6). Ces dépenses sont à la charge du résident mais sont en partie compensées par l'A.P.A. qui est versée à l'Etablissement ;
- Un tarif lié aux dépenses de soins, totalement pris en charge par l'Assurance maladie.

Chaque année les tarifs dépendances sont fixés par le Conseil Départemental.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (ou APA)

Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui relèvent des GIR 1-2 et 3-4 uniquement. Cette aide est déduite du tarif dépendance. La demande se fait auprès du Conseil Départemental, un dossier est disponible auprès du service administratif.

L'aide sociale

L'établissement n'est pas habilité à l'aide sociale ; il faut être présent dans l'établissement depuis cinq ans pour pouvoir y prétendre.

Le personnel de la structure

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service pour vous assurer des prestations de qualité :

- Une directrice et une personne chargée de l'accueil et du secrétariat,
- Un médecin coordonnateur,
- Une psychologue,
- Des infirmières, une infirmière coordonnatrice,
- Des aides-soignantes,
- Des aides médico-psychologiques,
- Des agents de service hospitalier
- Un agent d'entretien,
- Des personnels de cuisine, et de lingerie
- Des personnels de nuit

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant.

Intervenants extérieurs

Un pédicure et sur prescription médicale : un médecin psychiatre, des kinésithérapeutes...

Il est important de souligner que tout transport chez le dentiste reste à votre charge.



Et Perle notre mascotte

Votre séjour

L'établissement est composé de 53 chambres (une seule chambre à 2 lits et 51 individuelles).

Les chambres

Les chambres disposent d'une salle d'eau indépendante accessible aux personnes à mobilité réduite avec lavabo et WC. La chambre est meublée avec du mobilier appartenant à l'établissement (lit médicalisé, chevet, fauteuil de repos, une table et une chaise) mais vous conservez la liberté d'amener votre mobilier personnel ainsi que la télévision dans la limite de l'espace de votre chambre et de votre sécurité, avec l'accord de la direction.



Visites, télévision, téléphone

Les visites sont libres. Cependant elles doivent tenir compte des activités d'animation, de soins et des heures de repas.

La télévision en chambre n'est pas fournie par l'établissement. Il est naturellement possible d'amener son propre téléviseur (à condition que celui-ci soit conforme aux règles de sécurité). Les frais de téléphonie sont à la charge financière du résident.

Horaires d'ouvertures

Le service administratif de l'EHPAD est ouvert du lundi au jeudi de 08h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Pour la sécurité des résidents, l'entrée de l'établissement est équipée d'un digicode. Les portes sont ouvertes de 7h à 21h, en dehors de ces horaires vous devrez prévenir de votre arrivée par téléphone.

Restauration

Les repas sont servis en salle à manger au 1^{er} étage.

Il est possible pour les familles de déjeuner avec leurs parents en prévenant 48h à l'avance le service administratif.

Les repas sont confectionnés par le service des cuisines, propre à l'établissement.

A titre exceptionnel et sur avis médical, les repas peuvent être servis en chambre.

L'établissement peut assurer les régimes prescrits par les médecins.

Hygiène

Le ménage des chambres et des parties communes est effectué tous les jours par le personnel de la structure afin que chacun puisse évoluer dans un cadre de vie agréable.

Linge

Les draps et les couvertures sont fournis par l'établissement.

L'entretien du linge des résidents peut être effectué :

- par l'établissement (forfait mensuel de 50€) et doit alors être marqué par la famille avant l'entrée du résident
- par la famille qui s'engage à venir le récupérer régulièrement.

Culte

L'établissement dispose d'une Chapelle. Un aumônier célèbre des messes plusieurs fois par semaine.

Coordonnées : Père Philippe DESVERNOIS

Tél : 04 63 79 00 62

Adresse : 4, place des Ecoles 63160 BILLOM

Un lieu de recueillement sera rendu disponible à la demande pour les autres cultes, dans le respect des rites de chacun.

Coiffeur, pédicure

Le pédicure intervient une fois par mois à la demande de l'équipe soignante.

L'établissement comprend un salon de coiffure (situé au rez-de-chaussée) ouvert une à deux fois par semaine. Pour tout rendez-vous, s'adresser à la coiffeuse ou à l'équipe (soignante ou administrative).

Les frais de pédicure et de coiffure sont à la charge du résident.



La vie dans notre maison

Pour le bien-être des résidents, afin de prévenir le sentiment de solitude et pour redonner un rôle social, l'établissement propose des activités variées.

Les activités d'animation sont fixées à l'avance par l'équipe et annoncées par voie d'affichage dans les lieux de vie. On retrouve parmi ces activités, des activités de stimulation de la mémoire, des groupes de parole, des jeux de société, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires, des repas à thèmes...

Des animaux sont présents au sein de la structure : canards, chat, poissons, poules, coq, faisan.

Des rencontres avec des écoliers sont organisées fréquemment pour, d'une part faire revivre le passé des aîeux, et d'autre part pour tenter de tisser des liens intergénérationnels.



Informations complémentaires

Animaux

Les animaux domestiques ne sont admis dans l'établissement que lors des visites.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Conformément au décret 2004-287 du 25 mars 2004, un conseil de vie sociale a été mis en place dans notre établissement.

Il est composé de membres élus pour 3 ans et d'invités :

- Mr LAC Hervé : représentant de l'organisme gestionnaire,
- Mme LECLUSE Vanessa : directrice de l'établissement,
- Mlle BARBAT Simone, Mme CEYSSAT Bernadette: représentantes des résidents,
- Mme BEAUVERT Bernadette : représentante des familles,
- Mme JOLIVALT Agnès, Mme Monique SAGNET : représentantes du personnel,
- Mme FENEYROL Christine, infirmière coordinatrice,
- Dr DABERT Rachel, médecin coordonnateur.

Ce conseil se réunit au minimum 3 fois par an, afin de donner son avis et de faire des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement. A ce titre, il devient organe consultatif concernant l'organisation, l'animation, les activités, ainsi que le projet d'établissement et le règlement intérieur.

Nous espérons que ce livret a répondu à
toutes vos interrogations
et nous vous souhaitons un bon séjour.

Annexes

Annexe 1 : tarifs EHPAD 2018

- Le prix de journée hébergement varie de 45.24 € à 66.60 €
- Le prix de journée dépendance est fixé à :
 - ◆ GIR 1-2 : 20.63 €
 - ◆ GIR 3-4 : 13.09 €
 - ◆ GIR 5-6 : 5.56 €

Le montant du GIR 5-6 correspond au ticket modérateur.

Pour les bénéficiaires de l'APA relevant des GIR 1 à 4, l'allocation sera déduite du montant indiqué ci-contre.

Reste à charge du résident = prix de journée hébergement + Montant du GIR 5-6

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques, doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

La charte de la bientraitance

Bien traiter » les résidents patients, c'est « reconnaître en eux des hommes et des femmes âgés, qui ont un passé souvent riche, une histoire de vie et une identité singulière, une famille, bref un statut de sujet à part entière, quelle que soit la gravité de leurs maladies et de leur état de dépendance ».

- ❶ Identifier les besoins du résident patient et ses facultés d'adaptation, afin d'apporter des réponses adaptées, qui favorisent son autonomie, de jour comme de nuit.
- ❷ Prendre en considération la liberté de choix et de décision du résident patient, ses goûts, ses habitudes.
- ❸ Respecter l'espace personnel du résident patient et son intimité
- ❹ Préserver la dignité du résident patient et son estime de soi par son apparence, et en tenant compte de ses habitudes de vie.
- ❺ Être attentif à la qualité de la communication et du comportement envers le résident patient.
- ❻ Identifier les inquiétudes du résident patient et chercher ensemble des réponses.
- ❼ Prendre en compte les goûts, les habitudes alimentaires du résident patient, et faire du repas un moment de plaisir.
- ❽ Favoriser les déplacements du résident patient en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses désirs d'aller et venir ainsi que de sa pathologie.
- ❾ Favoriser les liens et les échanges avec les proches et l'entourage du résident patient.
- ❿ Accompagner le résident patient dans sa fin de vie.